du Bas-Canada a cherché à démontrer à cette chambre que la somme de près de \$200,000 ou plus par année scrait de la même manière garantie au Bas-Canada, quand bien même il ne recovrait pas la somme complète de 80 centius par tête. Il me semble que je me rappelle avoir entendu dire à l'hon, président du conseil, -- bien que je n'aie pas le compte-rendu de son discours pour me rafraichir la mémoire, que le Haut et le Bas-Canada y gagneraient beaucoup sous ce rapport. Je peuse qu'à la Nouvelle Ecosse, c'est également les mêmes raisons que l'on apporte à l'appui du projet. Quant à l'Ile du Prince-Edouard, les avocats de la confédération ne se gènent pas de dire au peuple: "vous aussi, vous avez fait un bon marché, vous avez tant de plus à dépenser que vous n'aviez auparavant." Etrange commentaire sur le désir sincère d'opérer des économies que l'on préteud avoir été la base de tous ces arrangements! (Ecoutez!) Si telle était l'intention, le but a certainement été manqué. (Ecoutez!) Et avant de passer cutre, il me vient à l'esprit un fait surgissant de cet état de choses,-de cette abondance, pour ne pas dire pléthore, qui doit faire la prospérité de la caisse publique des provinces, quelque soit le sort qui attende celle du gouvernement fédéral sous co système-un fait, dis-je, que l'on ne doit pas perdre de vue quand l'on parle d'imposer à nos provinces une constitution ressemblant bien peu au gourvernement responsable. Je n'ai encore jamais entendu parler d'un corps législatif électif qui exercat une grande influence sur un gouvernement, à moins d'avoir en ses mains les cordons de la bourse publique. Autretois, avant qu'on ne songeat au gouvernement responsable, lorsque les revenus casuels et territoriaux étaient plus que suffisants pour le fonctionnement des gouvernements provinciaux—les législatures provinciales n'exercaient qu'une bien faitle influence sur le gouvernement, et c'est à peine si elles pouvaient se faire entendre quand elles avaient des griefs à formuler. En Angleterre, la même chose se produisit bien longtemps auparavant. Lorsque la couronne avait d'abondantes ressources, les rois d'Angleterre se souciaient fort peu Mais lorsque ces de leurs parlements. ressources eurent fini par s'épuiser, que l'on se vit forcé de recourir aux emprunts et d'imposer des taxes, alors la chambre des communes commença à prendre de l'autorité, ct avec le temps devint ce qu'elle est ajour-

d'hui. Je ne serais pas surpris, si la confédération a lieu, que pendant un certain temps nos législatures provinciales, qu'elles soient composées de deux chambres ou d'une seule, seront moins puissantes qu'on le voudrait et qu'elles ne secont pas seules à conduire le char de l'état. Mais il y a encore un autre résultat que l'on ne saurait révoquer en doute. D'un commun accord, non sculement à Terreneuve-dont je parlais il n'y a qu'un instant ainsi que de ses terres, mines et mineraux, - mais encore dans toutes les provinces, les gouvernements provinciaux viendront à avoir besoin d'argent, et les législateurs et le peuple encore plus; subventions pour les chemins et ponts, pour les écoles, pour les maisons de charité, salaires, dépenses contingentes du corps législatifmais où le prendront ils? Que l'exécutif provincial soit responsable au peuple ou non, soyez convaincu qu'il évitera soigneusement de se placer davantage sous le contrôle de la législature, ou de se rendre impopulaire; alors le moyen le plus simple pour ce dernier de se procurer les sommes demandées, sera de s'adresser au gouvernement général. Je suis à peu près certain que les membres des législatures provinciales préfèreront aussi ce moyen. (Ecoutez!) D'ailleurs, se procurer des deniers par ce moyen est un mode qui n'expose pas à perdre sa popularité. Tout au contraire, les députés se présenteront devant leurs commettants avec la conscience à l'aise et leur diront : " Il est vrai que nos travaux parlementaires n'out pas été bien considérables; vous ne devez donc pas nous questionner trop minutieusement sur ce que nous avons fait; mais nous devons vous annoncer que nous avons réussi à engager le gouvernement fédéral à augmenter de 5 centins par tôte la subvention en faveur de nos provinces—et voyez ce que cela vous donne-\$500 pour ce chemin-ci -\$1,000 pour cette maison de charitétant ici-tant là-voilà ce que nous avons fait. N'étes-vous pas contents de nous?" (Ecoutez !) M'est avis que, dans un grand nombre de colléges électoraux, la réponse serait : "oui, vous avez bien mérité de nous ; faites-le encore." Je crains bien que les gouvernements locaux finiront ainsi par épuiser les ressources du gouvernement fédéral.

L'Hon. J. S. MACDONALD-—11 y aura un plus grand nombre de fonds d'emprunt municipal.

M. DUNKIN—Oui, c'est une des analogies, mais il y en a une plus frappante encore.